

LE MENSUEL **veia**

La note de conjoncture de la Cellule Economique de Bretagne

Juillet 2026 **#26**

LE LOGEMENT NEUF, SEUL MOTEUR DE L'ACTIVITÉ BÂTIMENT

Les mises en chantier de logements continuent de croître, alors que la construction neuve de locaux et l'activité entretien – rénovation sont en recul.

Page 3

Le prix du foncier a augmenté plus fortement en Bretagne qu'en France sur 15 ans

page 2

Indicateurs clés

page 3

Vue d'ensemble Construction

page 4

Zoom : Le Baromètre des Infrastructures de la Transition Écologique 2026 en Bretagne

page 5

Revue thématique : Confort d'été, un défi majeur de la rénovation énergétique

page 6

La carte du mois : Evolution des prix fonciers, une Bretagne à plusieurs vitesses

page 7

Les actualités

page 8

La conjoncture de la construction en Bretagne confirme ce mois-ci une amélioration toujours contrastée selon les marchés. La reprise du logement neuf se renforce, portée par le redressement du collectif et de l'individuel. Cette dynamique intervient toutefois après plusieurs années d'activité historiquement faible. À l'inverse, la construction de bâtiments non résidentiels poursuit son recul, pénalisée par un contexte économique et politique (national et international) qui freine les décisions d'investissement des entreprises et des maîtres d'ouvrage publics. L'activité d'entretien-rénovation s'inscrit également en retrait, dans un environnement marqué par les incertitudes économiques et budgétaires nationales.

Si les perspectives du logement neuf s'améliorent progressivement, les conditions économiques de production demeurent néanmoins sous tension. En Bretagne, le prix des terrains à bâtir a augmenté plus rapidement qu'au niveau national au cours des quinze dernières années, renforçant le poids du foncier dans le coût global des opérations. Cette évolution fragilise les équilibres économiques des projets, même si les situations restent très contrastées d'un territoire à l'autre, les dynamiques foncières variant fortement selon les intercommunalités.

À plus long terme, les besoins d'adaptation du parc bâti aux effets du changement climatique, et notamment des vagues de chaleur, pourraient constituer un moteur important de l'activité d'entretien-rénovation. Les besoins d'investissement concernent également le secteur des Travaux publics et notamment les infrastructures : entretien des réseaux, adaptation aux aléas climatiques ou développement des équipements de la transition écologique.

Le prix du foncier a augmenté plus fortement en Bretagne qu'en France sur 15 ans

Selon l'Enquête sur le prix des terrains à bâtir menée par le SDES, le prix du foncier en vue de la construction d'une maison individuelle a nettement augmenté en France au cours des dernières années. Ce prix au m² a par ailleurs augmenté plus rapidement en Bretagne qu'en moyenne nationale, et la région affiche aujourd'hui un prix moyen également supérieur à la moyenne nationale.

Prix moyen des terrains entre 2010 et 2024 par région

Région	Prix moyen du terrain (en €/m²)					
	2010	2020	2021	2022	2023	2024
Auvergne-Rhône-Alpes	70	101	102	107	113	119
Bourgogne-Franche-Comté	38	49	47	51	57	55
Bretagne	57	87	87	93	108	113
Centre-Val de Loire	46	62	61	53	65	69
Corse	62	96	89	90	107	124
Grand Est	56	83	81	85	93	98
Hauts-de-France	57	80	81	81	83	89
Île-de-France	166	251	233	255	245	227
Normandie	38	67	65	66	73	73
Nouvelle-Aquitaine	39	69	66	64	69	67
Occitanie	61	92	87	86	91	93
Pays de la Loire	60	100	103	106	117	122
Provence-Alpes-Côte d'Azur	108	173	176	180	204	217
France métropolitaine	57	90	89	91	99	101
DROM	80	146	155	164	175	153
France entière	57	91	90	92	100	102

Le prix des terrains à bâtir a nettement augmenté en France et en Bretagne au cours des quinze dernières années

En ce qui concerne les terrains achetés par des particuliers en vue de la construction d'une maison individuelle, les prix ont nettement augmenté sur la période 2010 – 2024. En France, le prix moyen a augmenté de +78 % sur la période (dont les ¾ de la hausse entre 2010 et 2020) pour atteindre 102 €/m² en 2024. En Bretagne ce prix a presque doublé en quinze ans (+97 %) et atteint 113 €/m², plus que la moyenne nationale.

Le coût total des projets de maisons individuelles reste inférieur en Bretagne par rapport à la moyenne nationale

En Bretagne, le coût total d'un projet de construction d'une maison individuelle en 2024 s'élève en moyenne à 289 300 € : il comprend le coût du terrain acheté, soit 75 500 € (26 % du projet), ainsi que le coût prévisionnel de la maison, soit 213 800 € (74 %). Le coût moyen des projets (maison + terrain) est de 313 700 € en France métropolitaine, avec un prix prévisionnel de la maison de 225 500 €. La Bretagne se situe au 9ème rang par ordre décroissant du coût moyen des projets pour la France métropolitaine.

Repères

113 €/m²

Prix moyen d'un terrain en vue de la construction d'une maison individuelle en Bretagne en 2024

+97 %

Augmentation du prix au m2 des terrains à bâtir en Bretagne entre 2010 et 2024

Source : EPTB, SDES – novembre 2025
Calculs : Cellule Economique de Bretagne

INDICATEURS CLÉS

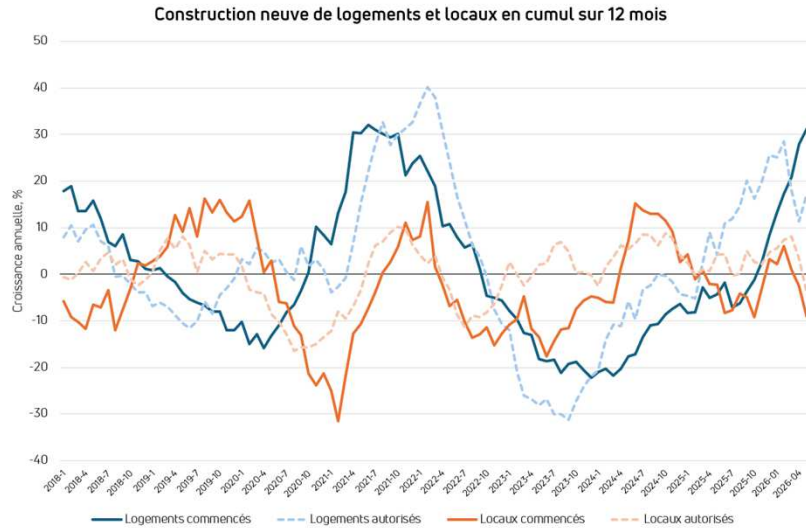
CONSTRUCTION NEUVE : LA DIVERGENCE S'ACCENTUE ENTRE LOGEMENTS ET LOCAUX

À fin mai 2026, 24 800 logements ont été mis en chantier en Bretagne, soit une hausse de +31,1 % en cumul 12 mois (contre +28,0 % sur un an à fin avril), plus forte qu'au niveau national (+19,4 %). La situation en Bretagne affiche une nette croissance depuis plusieurs mois, portée principalement par le logement collectif (+40,5 % sur un an) puis l'individuel pur (+24,7 % sur un an) mais également par l'individuel groupé qui bascule en positif (+5,6 % sur un an). La reprise semble se confirmer après une période 2024-2025 de faible activité.

Tous les départements bretons connaissent désormais une hausse des mises en chantier sur 12 mois, allant de +22,3 % dans les Côtes d'Armor à +41,0 % dans le Morbihan. Le collectif et l'individuel pur sont en hausse dans tous les départements. L'individuel groupé, en revanche, reste en recul dans le Finistère (avec des volumes très réduits).

S'agissant des permis de construire, ils restent en forte hausse en Bretagne à fin mai 2026 (+17,1 % cumul 12 mois par rapport à la même période de l'année dernière, contre +11,3 % en avril), grâce à une demande bien orientée sur les marchés de l'individuel pur (+35,1 %) et du collectif (+15,1 %). Les autorisations de logements individuels groupés sont au contraire en recul (-20,0 % sur un an) après plusieurs mois de hausse. Les baisses des taux des crédits immobiliers (intervenues en 2025) et l'extension du PTZ aux maisons individuelles neuves et à l'ensemble du territoire peuvent expliquer en partie ces évolutions même si tous les permis ne se transforment pas en mises en chantier.

Du côté des autorisations, trois départements enregistrent des hausses hormis le département des Côtes d'Armor (-0,2 % sur un an à fin mai), pénalisé par le logement collectif ainsi que par l'individuel groupé, marché également en recul en Ile-et-Vilaine (-38,1 %) et dans le Morbihan (-8,6 %). Les autorisations de logements individuels purs



sont en forte hausse dans tous les départements tandis que les autorisations de logements collectifs sont en hausse partout sauf dans les Côtes d'Armor (-14,7 %).

La construction neuve de locaux affiche de nouveau une croissance négative et atteint un point bas à fin mai 2026 : sur 12 mois glissants, 1,378 million de m² ont été commencés à fin mai 2026 (-9,1 %* contre -2,5 % à fin avril), en contraste avec le rythme national (+6,8 %). Les bureaux (+19,6 %) et les bâtiments publics (+13,3 %) sont en hausse, les bâtiments agricoles affichent une stabilité tandis que les autres secteurs sont en baisse. Les évolutions sont négatives dans la plupart des départements, sauf dans les Côtes d'Armor (+18,4 %). Pour les surfaces autorisées, la dynamique est également négative avec des m² autorisés en baisse de -3,9 % sur 12 mois à fin mai, comme au niveau national (-4,9 %). Les surfaces autorisées sont également en baisse en Ile-et-Vilaine (-17,7 %) et dans les Côtes d'Armor (-0,1 %).

***Avertissement :** À compter de mars 2026, les données sur la construction neuve de locaux non résidentiels sont produites à partir du dispositif Sitadel3, qui remplace Sitadel2. Ce nouveau dispositif révisé légèrement les données publiées. En outre, les secteurs d'activité présentés dorénavant sont en cohérence avec les quatre destinations indiquées dans le tableau actuel des surfaces du Cerfa Demande de permis de construire.

EMPLOI STABLE DANS LA CONSTRUCTION EN BRETAGNE AU T1-2026

À la fin du T1-2026, le secteur de la construction en Bretagne comptait environ 84 200 salariés, un chiffre parfaitement stable sur un an, alors qu'une baisse est enregistrée au niveau national. En moyenne sur les 4 derniers trimestres, l'emploi est en très léger recul par rapport aux 4 trimestres précédents (-0,1 %).

Au niveau des départements, l'emploi dans la Construction est en hausse dans les Côtes d'Armor (+0,2 %) et en Ile-et-Vilaine (+0,2 %), tandis que le nombre de salariés est en baisse dans le Morbihan (-0,4 %) et dans le Finistère (-0,2 %).

LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES DE CONSTRUCTION EN BAISSÉ AU T1-2026

Au premier trimestre 2026, le nombre de créations d'entreprises de Construction a reculé de -7,4 % par rapport au T1-2025. Ce recul est légèrement plus marqué dans les micro-entreprises (-7,8 % sur la période) que pour les autres entreprises (-7,0 %).

En moyenne sur 4 trimestres, le nombre de créations d'entreprises de Construction est également en baisse par rapport aux 4 trimestres précédents (-5,7 %), principalement du fait des entreprises hors micro (-6,8 %).

VUE D'ENSEMBLE CONSTRUCTION

Bretagne

France

Sources : DREAL Bretagne – Sit@del3, Acoss-Urssaf, Insee - Sirene, Dares, France Travail, Sgfgas, FNTF, Unicem

Bâtiment résidentiel – construction neuve

Logements mis en chantier	↑ +31,1%	24 800 lgts	↑ +19,4%	297 600 lgts
Situation à fin mai 2026 Cumul 12 mois (évol 1 an), en date réelle estimée (DRE)				
Logements autorisés	↑ +17,1%	29 600 lgts	↑ +14,8%	384 400 lgts
Situation à fin mai 2026 Cumul 12 mois (évol 1 an), en date réelle estimée (DRE)				

Bâtiment résidentiel – commercialisation

Réservations de logements par particuliers (indiv + coll)	↓ -22,3%	752 lgts	= -0,1%	16 115 lgts
Au 1 ^{er} trimestre 2026 (évol 1 an)				
Encours de logements (indiv + coll)	= +0,6%	7 869 lgts	↓ -1,6%	117 741 lgts
A la fin du 1 ^{er} trimestre 2026 (évol 1 an)				
Prix des logements collectifs	↓ -4,6%	4 471 €/m²	↑ +2,2%	4 991 €/m²
Au 1 ^{er} trimestre 2026 (évol 1 an)				

Bâtiment résidentiel - Prêts à taux zéro

Travaux liés à l'éco-PTZ	↑ +15,4%	222,58 M€	↑ +14,5%	2 561,28 M€
De janvier à la fin du 4 ^{ème} trimestre 2025 (évol 1 an), en M€				

Bâtiment non résidentiel - construction neuve

Surface de locaux mis en chantier	↓ -9,1%	1 378 mill. m²	↑ +6,8%	20 975 mill. m²
Situation à fin mai 2026 Cumul 12 mois (évol 1 an), en milliers de m², en date de prise en compte (DPC)				
Surface de locaux autorisés	↓ -3,9%	2 670 mill. m²	↓ -4,9%	36 345 mill. m²
Situation à fin mai 2026 Cumul 12 mois (évol 1 an), en milliers de m², en date de prise en compte (DPC)				

Entretien-rénovation

Évolution de l'activité au 1 ^{er} trimestre 2026	↓ -1,1%		↓ -2,6%	
Au 1 ^{er} trimestre 2026 (évol 1 an)				
Évolution de l'activité – Logements	↓ -1,5%		↓ -2,8%	
Au 1 ^{er} trimestre 2026 (évol 1 an)				
Évolution de l'activité – Bâtiments non résidentiels	= +0,7%		↓ -1,8%	
Au 1 ^{er} trimestre 2026 (évol 1 an)				

Travaux Publics

Activité récente	↓	-40	↓	-39
Au 1 ^{er} trimestre 2026 (comparaison moyenne de longue période, solde d'opinion)				
Prévisions d'activité	↓	-22	↓	-23
Au 2 ^{ème} trimestre 2026 (comparaison moyenne de longue période, solde d'opinion)				
Carnets de commandes	↓ -0,2 mois	4,0 mois	↓ -0,3 mois	6,9 mois
Au 1 ^{er} trimestre 2026 (évol 1 an)				

Matériaux

Production BPE	↑ +6,0%	2 550 705 m3	↓ -3,0%	31 924 710 m3
Production de BPE à fin avril 2026 Cumul 12 mois, en m3				
Production Granulats	↑ +5,4%	22 442 kt	↓ -3,2%	265 560 kt
Production de Granulats à fin février 2026 Cumul 12 mois, en milliers de tonnes				

Appareil de production

Emplois salariés dans la construction	= -0,0%	84 169 sal.	↓ -1,3%	1 584 884 sal.
A la fin du 1 ^{er} trimestre 2026 (évol 1 an)				
Intérimaires Construction	↓ -2,5%	6 765 ETP	↓ -3,2%	125 494 ETP
Moyenne 12 mois à fin mars 2026 (évol 1 an)				
Demandeurs d'emplois Bâtiment et Travaux Publics (cat. A)	↓ -6,0%	8 479 DEFM	↓ -8,3%	219 704 DEFM
Au 1 ^{er} trimestre 2026 (évol 1 an)				

Attention : A compter de mars 2026, les données sur la construction neuve de locaux non résidentiels sont produites à partir du dispositif Sitadel3, qui remplace Sitadel2. Ce nouveau dispositif révisé légèrement les données publiées. En outre, les secteurs d'activité présentés dorénavant sont en cohérence avec les quatre destinations indiquées dans le tableau actuel des surfaces du Cerfa Demande de permis de construire. D'autres améliorations attendues dans l'année permettront de diffuser des variables des Cerfa non disponibles dans Sitadel2.

ZOOM : Le Baromètre des Infrastructures de la Transition Écologique 2026 en Bretagne

Le Baromètre des Infrastructures de la Transition Écologique, réalisé pour le compte de la F RTP Bretagne en collaboration avec le GIE Réseau des CERC et publié en avril 2026, a pour objectif de présenter le rôle et la diversité des infrastructures dans le déploiement de la transition écologique en Bretagne : décarboner les mobilités, développer un mix énergétique bas carbone, préserver la ressource en eau et la biodiversité, protéger le territoire face aux aléas climatiques. Voici quelques extraits issus des 13 thématiques analysées dans ce baromètre.

Un réseau ferroviaire breton plus moderne et mieux entretenu que la moyenne française

		
 Longueur du réseau - en km de voies	1 785 km	48 137 km
 Dont électrifié	77,3 %	72,4 %
 Âge moyen des voies	23 ans	28 ans
 Indice de Consistance des Voies (ICV) moyen	61/100	52/100

Alors que la voiture individuelle demeure à l'origine de plus de **90 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports**, le développement des alternatives collectives constitue un levier majeur de décarbonation. Dans ce contexte, la qualité des infrastructures ferroviaires est déterminante.

La Bretagne affiche des résultats encourageants. Bien qu'elle ne représente que 3,7 % du réseau ferré français, plus des trois quarts de ses voies sont électrifiées (77,3 %, contre 72,3 % au niveau national). Le réseau breton apparaît également plus récent, avec des voies âgées en moyenne de 23 ans, contre 28 ans en France.

Cette dynamique se retrouve dans l'indice de consistance des voies (ICV), indicateur de référence de SNCF Réseau pour évaluer l'état du réseau, de 0 (fin de vie) à 100 (neuf). Avec une note de 61 sur 100, la Bretagne dépasse nettement la moyenne nationale (52 sur 100) et franchit le seuil de 55 considéré par la Cour des comptes comme nécessaire à la pérennité du réseau.

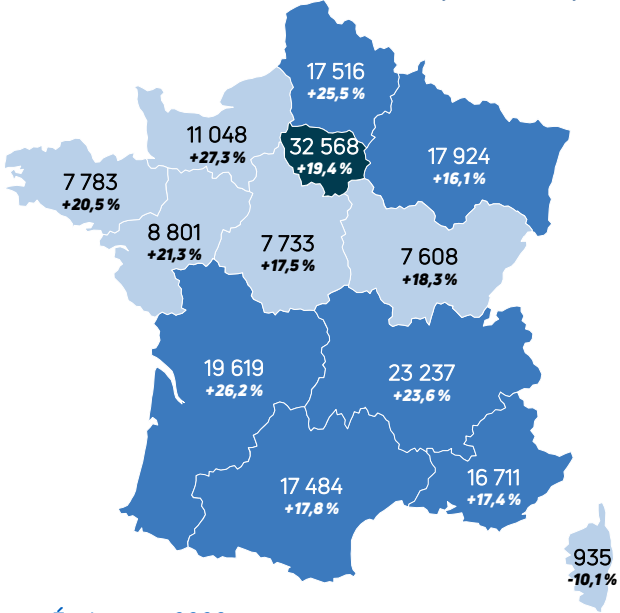
Infrastructures de recharge : un maillage territorial à développer

Le développement de la mobilité électrique repose sur la mise en place d'un réseau de recharge capable de répondre à la croissance du parc de véhicules électriques. À mesure que leur nombre augmente, les infrastructures de recharge accessibles au public doivent se densifier afin d'accompagner cette transition.

Si le nombre de points de recharge progresse en Bretagne, la région demeure aujourd'hui l'une des régions métropolitaines les moins équipées en points de recharge ouverts au public. En janvier 2026, elle comptait 7 783 points de recharge, **soit 22 pour 10 000 habitants**, un niveau encore éloigné de l'objectif de 60 fixé à l'horizon 2030. La dynamique de déploiement est néanmoins réelle, avec une hausse de +20,5 % du nombre de points de recharge sur un an, même si cette progression n'est pas aussi forte que dans d'autres régions.

RÉPARTITION DES POINTS DE RECHARGE EN FRANCE

Évolution janvier 2026 vs. janvier 2025



Sources : Linéaire ferroviaire – Autorité de régulation des transports 2024, Points de recharge – Baromètre AVERE-France Janvier 2026

Revue thématique : Confort d'été, un défi majeur de la rénovation énergétique

Après plusieurs années centrées sur la lutte contre les passoires thermiques, les politiques de rénovation intègrent progressivement les enjeux liés au confort d'été. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de fortes chaleurs conduit à une prise en compte croissante de l'adaptation des bâtiments aux conditions climatiques estivales.

Le **confort d'été** est la capacité d'un bâtiment à maintenir une température intérieure acceptable lors des fortes chaleurs. Il dépend notamment de la conception du bâtiment, de son orientation, de ses protections solaires, de sa ventilation et de son inertie thermique.

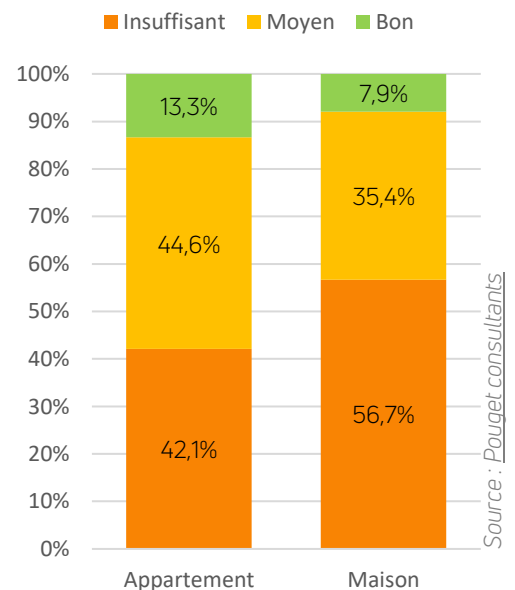
Un parc résidentiel encore peu adapté aux surchauffes estivales

Une [étude réalisée par Pouget Consultants](#), à partir de près de 9 millions de diagnostics de performance énergétique (DPE) réalisés sur la France entière, met en évidence une forte exposition du parc résidentiel aux risques de surchauffes estivales. Selon cette analyse, **environ 90 % des logements étudiés présentent un confort d'été jugé moyen ou insuffisant** et **près d'un logement sur deux est identifié comme une « bouilloire thermique »**, c'est-à-dire susceptible d'atteindre des températures intérieures élevées lors des épisodes de fortes chaleurs.

De même, les logements les plus performants sur le plan énergétique ne sont pas nécessairement les mieux adaptés aux fortes chaleurs : **environ un tiers des logements classés A ou B aux DPE analysés sont identifiés comme des « bouilloires thermiques »**. Les facteurs favorisant les surchauffes concernent notamment l'absence de protections solaires extérieures, une ventilation limitée, une faible inertie thermique ou certaines caractéristiques du bâti comme l'orientation, les derniers étages ou l'exposition des baies vitrées.

Les zones urbaines denses, davantage exposées aux phénomènes d'îlots de chaleur, concentrent une proportion importante de logements présentant un risque de surchauffe estivale. Dans certains territoires étudiés comme à Lille ou Paris, **plus de 50% des logements sont identifiés comme des « bouilloires thermiques »**.

Répartition de l'indicateur DPE « confort d'été » par type de logement



Une évolution des pratiques de rénovation

La prise en compte du confort d'été conduit à élargir les interventions réalisées dans le cadre des projets de rénovation. Au-delà de l'amélioration de l'isolation thermique, les travaux portent davantage sur l'installation de protections solaires extérieures, l'amélioration de la ventilation, le recours à des matériaux favorisant l'inertie thermique, l'adaptation des menuiseries et la végétalisation des abords des bâtiments.

Part de logements ne présentant pas le paramètre étudié, en fonction du type de logement

Type de logement	Absence de ...				
	Toiture isolée	Protections solaires extérieures	Bonne inertie	Logement traversant	Présence de brasseurs d'air
Appartement	18%	39%	65%	47%	95%
Maison	14%	50%	79%	18%	94%
Total	14%	43%	<70%	65%	95%

Source : Pouget consultants

Ces évolutions de pratiques de rénovation modifient ainsi les besoins adressés aux entreprises du Bâtiment. Les rénovations doivent dorénavant intégrer davantage une approche globale associant performance énergétique, confort des occupants et adaptation climatique. Le recours à la climatisation constitue une réponse ponctuelle aux besoins de rafraîchissement, mais les solutions dites « passives », reposant sur la conception du bâti et la limitation des apports de chaleur, occupent une place croissante dans les stratégies d'adaptation.

À mesure que les épisodes de fortes chaleurs se multiplient, le confort d'été pourrait ainsi devenir un critère davantage intégré aux opérations de rénovation, créant de nouveaux besoins en matière de conseil, de conception et de réalisation des travaux pour les professionnels du bâtiment.

➤ Accédez à l'étude complète ici : [Analyse de la base de données DPE au regard du confort d'été passif, POUGET, IGNES](#)

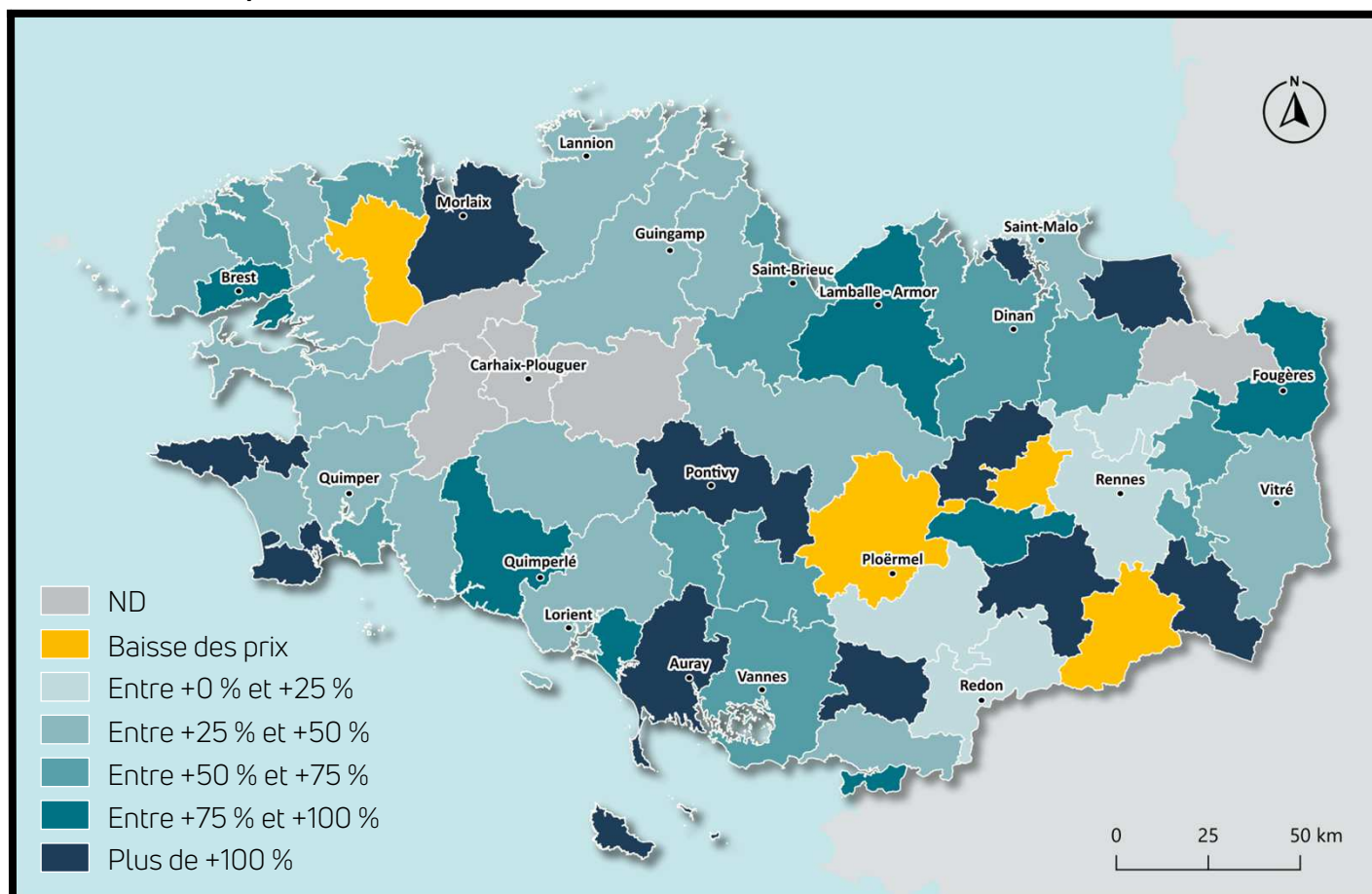
LA CARTE DU MOIS

Évolution des prix du foncier en Bretagne : des dynamiques très contrastées selon les territoires

La carte de l'évolution des prix du foncier en Bretagne met en évidence une forte différenciation territoriale, révélatrice de logiques de marché hétérogènes qui influencent directement les conditions économiques de production de logements neufs. Elle a été réalisée à partir de l'évolution des prix moyens de vente au m² des terrains à bâtir, calculés par EPCI, en comparant les transactions observées entre le début de l'année 2024 et le milieu de l'année 2025 à celles enregistrées en 2014-2015. Dans certains EPCI comme Poher Communauté par exemple, le nombre de transactions est toutefois insuffisant pour calculer un prix moyen représentatif. **À l'échelle de la Bretagne, le prix moyen au m² des terrains à bâtir a progressé d'environ 57 % sur cette période.**

La hausse apparaît particulièrement marquée dans plusieurs EPCI littoraux mais également en Ile-et-Vilaine ou autour de Pontivy, où l'augmentation de l'attractivité résidentielle et des tensions sur l'offre foncière s'est traduite par des revalorisations souvent supérieures à +75 %, voire à +100 % (et jusqu'à +150% à Pontivy Communauté). À l'inverse, certains territoires moins dynamiques connaissent des évolutions plus modérées, voire ponctuellement des baisses, illustrant le caractère très localisé des mécanismes de valorisation foncière.

Évolution du prix moyen au m² d'une vente de terrain à bâtir entre les périodes 2014/2015 et 2024/S1 2025 par EPCI



Source : Demande de valeurs foncières (DVF), DGFIP
Traitements et Réalisation : Cellule Économique de Bretagne

REPÈRES

+ 57 %

Évolution du prix moyen au m² d'une vente de terrain à bâtir entre les périodes 2014/2015 et 2024/S1 2025 en Bretagne

+ 150 %

Évolution du prix moyen au m² d'une vente de terrain à bâtir entre les périodes 2014/2015 et 2024/S1 2025 à Pontivy Communauté

Les actualités de la Cellule Économique de Bretagne

Retour sur les événements du mois !

Comité Directeur de la Cellule Économique de Bretagne – le 2 juillet 2026

Au programme :

- **Lecture du rapport moral** par le Président Xavier Champs et présentation des comptes annuels par le Trésorier François Coville,
- **Nomination du nouveau Président de la Cellule Économique de Bretagne : Guillaume Danjou succède à Xavier Champs.** Un grand merci à Xavier Champs pour son engagement qui a notamment contribué à renforcer la dynamique collective de l'association ; Félicitations et bienvenue à Guillaume Danjou,
- **Présentation des travaux 2025 par l'équipe de la Cellule Economique de Bretagne :** chiffre d'affaires, potentiel de rénovation du parc bâti, terres excavées, coût de construction, observatoire des territoires, innovations et besoins en compétences dans le bâtiment,
- **Tour de table de conjoncture :** Le secteur du BTP en Bretagne traverse une période contrastée : l'activité dans les Travaux Publics ralentit en lien avec le cycle électoral et la construction neuve de logements repart après deux années de forte baisse, contrairement aux locaux. Le niveau des agréments pour la construction de logements sociaux a atteint un haut niveau en 2025. En revanche, l'activité en entretien-rénovation recule pour la première fois depuis 2020.
- **Intervention de Julien Damon, professeur à l'ENPC « Les chocs démographiques : quels enjeux pour la filière Construction ? » :** Julien Damon a mis en lumière les évolutions démographiques (baisse des naissances et accentuation du vieillissement avec un solde naturel négatif pour la 1^{ère} fois en France en 2025), qui ont des répercussions sur de nombreux aspects de notre société comme : l'évolution du modèle social, l'adaptation des besoins en équipements et en bâtiments destinés à la petite enfance et aux personnes âgées mais aussi sur les logements, la diminution prévisible du nombre d'actifs et l'attractivité nécessaire des secteurs d'activité....

Ce comité directeur s'est clôturé par un cocktail déjeunatoire.

Merci aux participants pour leur présence et les échanges ainsi qu'à l'ensemble de nos membres et partenaires !



Avec le concours des membres de la Cellule Économique de Bretagne

Membres fondateurs :



Membres de droit :

Préfecture de la région Bretagne
Conseil régional de Bretagne
Trésorerie Générale
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne (DRAAF)
Conseil Economique, Social et environnemental régional de Bretagne (CESER)

Banque de France
Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Bretagne (DREETS Bretagne)

Membres actifs :

Aro HLM Bretagne
Banque du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP Banque)
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment du Finistère

Conseil de l'Ordre des Architectes de Bretagne
Fédération du BTP des Côtes d'Armor
Fédération du BTP du Finistère
Fédération du BTP d'Ille-et-Vilaine
Fédération Morbihannaise du BTP

Fédération Ouest des SCOP du BTP
Fédération des Promoteurs Immobiliers Bretagne (FPI Bretagne)
Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction de Bretagne (FDMC)
Fibois Bretagne
Rennes Métropole

Cellule Économique de Bretagne 7, boulevard Solférino 35000 Rennes

02 99 30 23 51 - contact@institut-veia.fr - www.institut-veia.fr

Directeur de la publication : Guillaume DANJOU- Rédaction, conception et réalisation : Cellule Economique de Bretagne

photo : Instagram emmauelle_29